

4 - Il n'est pas permis que la non circoncision constitue un obstacle à la conversion à l'Islam

question

Un avocat argentin s'interroge sur la disposition régissant la circoncision pour un mécréant ou une mécréante qui veut se convertir à l'Islam.

la réponse favorite

Cher auteur de la question,

Je vous remercie d'avoir posé cette question parce que la circoncision constitue dans certains cas un obstacle devant ceux qui veulent embrasser l'Islam. La question est plus facile que beaucoup ne le croient.

Quant à la circoncision, elle fait partie des pratiques de l'Islam, des actes naturels intégrés dans la religion d'Abraham comme l'affirme le Très Haut en ces termes : « **Puis Nous t' avons révélé: "suis la religion d' Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n' était point du nombre des associateurs".** » (Coran, 16 : 123). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en dit : « **Abraham se circoncit à l'âge de 80 ans** » (rapporté par Boukhari, 6/388 édition Salafia).

La circoncision est un devoir pour tout musulman capable de la subir. Celui qui n'en est pas capable par crainte de conséquences fatales comme une hémorragie confirmée mortelle par un médecin sûr, n'a pas à la subir et ne commet aucun péché pour son abandon.

Il n'est pas permis en aucun cas de faire de la question de la circoncision un obstacle empêchant une personne d'embrasser l'Islam. Mieux, la validité d'une conversion à l'Islam ne dépend pas de la circoncision car l'on peut entrer en Islam sans se circoncire.

S'agissant de l'excision, elle est abordée dans le cadre de la réponse à la question n° 427.

Je demande à Allah de vous assister à faire du bien et de vous protéger contre le mal.

Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad.